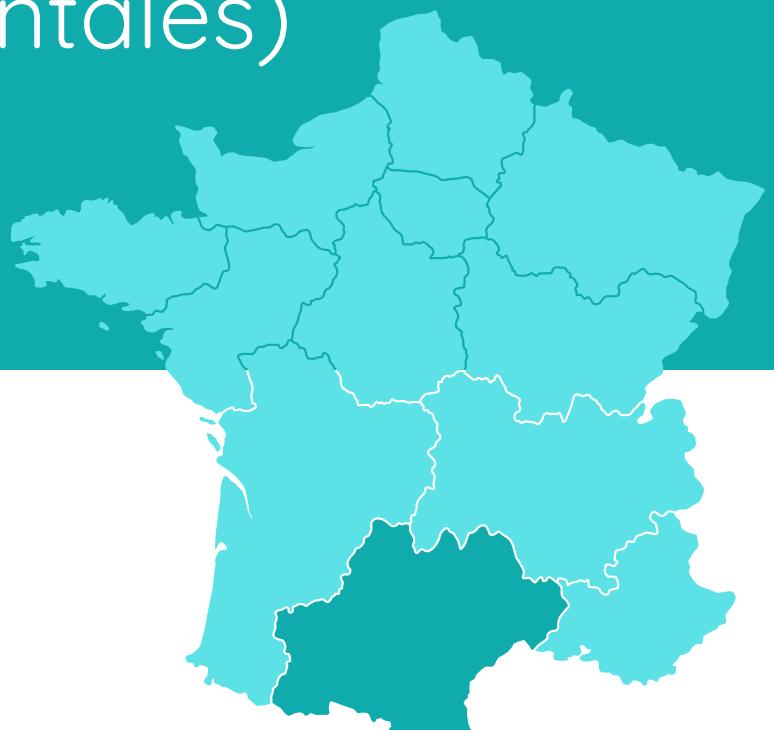


PORTRAIT

de quartiers

Perpignan
(Pyrénées-orientales)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

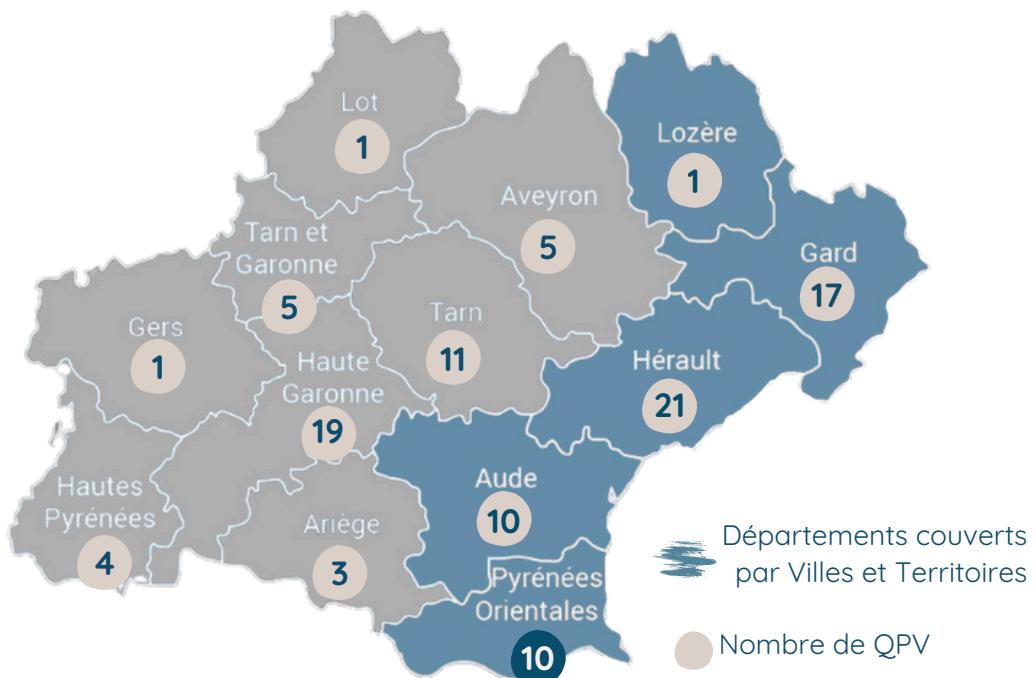
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chiffres clés [3]

10 quartiers prioritaires

31 299 habitants

6.5% de la population
départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 38.2%
- Indice de jeunesse : 1.6
- Part des 75 ans et + : 6.3%
- Part des femmes : 51.4%
- Part des familles monoparentales : 38.7%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 44.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 47.4%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.7%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 18.2%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 34.8%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 19.9%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 15.2%
- Part des logements vacants : 22%



EMPLOI

- Taux de chômage : 35.8%
- Taux d'emploi : 33.7%
- Taux d'emploi des femmes : 29%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 17.4%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 30.4%

Source

[3] Insee : [Données 2020](#)

9 QUARTIERS PRIORITAIRES

En cliquant sur un quartier, vous accédez à sa fiche statistique, (SIG Ville)

La ville de Perpignan compte **29 889** habitants en QPV soit **25.3%** de sa population municipale.

4 "grands quartiers très pauvres et précaires [4]" :

[Bas-Vernet Ancien Zus](#), 2 483 habitants

[Diagonale Du Haut - Moyen-Vernet](#), 6 071 habitants

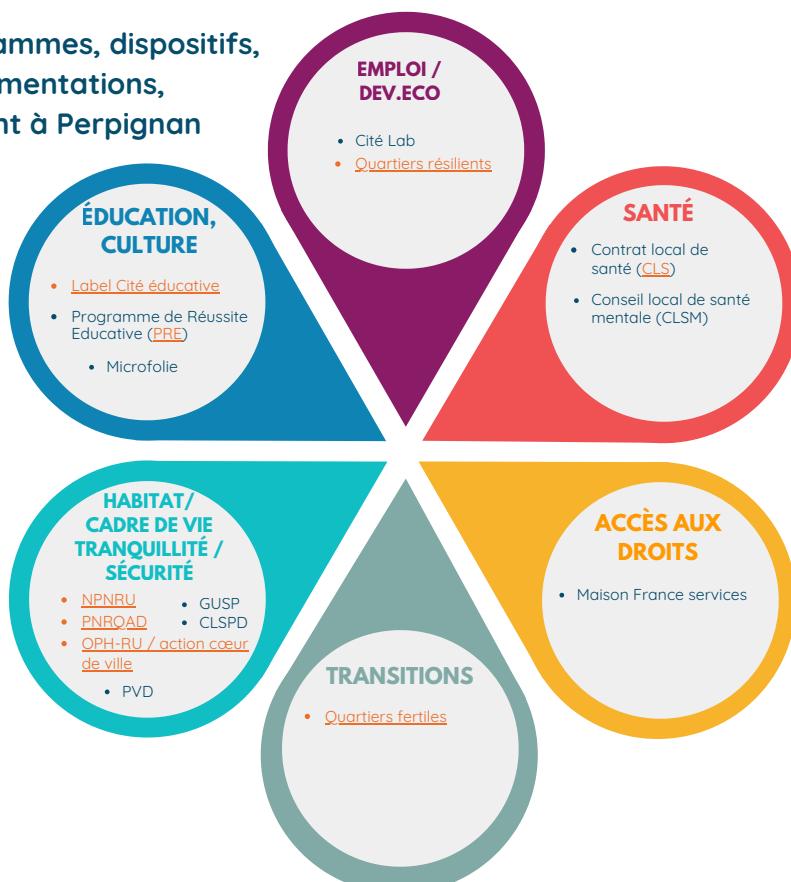
[Rois De Majorque](#), 1 382 habitants

[Champs De Mars](#), 1 680 habitants

SOURCE

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee, [Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie, n°7, juillet 2028](#)

Programmes, dispositifs, expérimentations, existant à Perpignan



3 "petits quartiers familiaux et dynamiques [4]" :

[Saint Assiscle](#)* : 2 657 habitants

[Gare](#) : 3 600 habitants

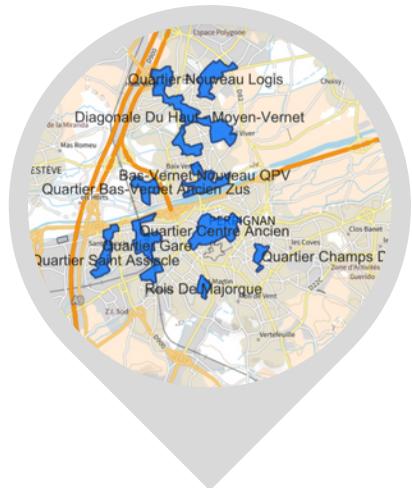
[Bas-Vernet nouveau QPV](#), 2 669 habitants

1 "quartier centre-ville dynamique [4]" :

[Centre-ancien](#), 7 424 habitants

1 "petit quartier familial marqué par la précarité [4]" :

[Nouveau logis](#), 1 623 habitants



Accédez à [la carte interactive du SIG Ville](#)

LE CONTRAT DE VILLE



Les grandes orientations du contrat de ville

Le contrat de ville de Perpignan définit 3 grands priorités stratégiques transversales, qui s'articulent avec les projets de chaque quartier politique de la ville :

SANTÉ

Accès aux soins, santé mentale, hygiène et salubrité



- Accompagner des habitants des QPV pour une prise en charge adaptée dans leur parcours de soin.
- Favoriser l'accès aux soins de tous vers le droit commun et les dispositifs nationaux (manger/bouger...).
- Prendre en charge des addictions en sensibilisant les jeunes dès le plus jeune âge
- Inciter la pratique d'activité physique.

TRANQUILLITÉ

et sécurité publique



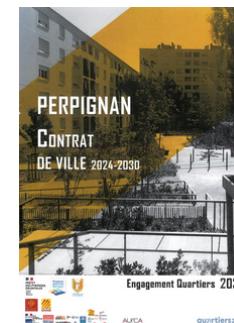
- Elargir l'amplitude horaire des structures de proximité, afin de permettre à tous les habitants de se rencontrer.
- Renforcer la présence de professionnels dans l'espace public (médiateurs, animateurs, éducateurs de rue) garantissant la tranquillité publique.
- Développer la tenue d'événements dans l'espace public favorisant le lien social et le vivre ensemble.

INSERTION

Socio-éducative et professionnelle



- Accompagner des habitants des QPV pour une prise en charge adaptée dans leur parcours de soin.
- Favoriser l'accès aux soins de tous vers le droit commun et les dispositifs nationaux (manger/bouger...).
- Prendre en charge des addictions en sensibilisant les jeunes dès le plus jeune âge
- Inciter la pratique d'activité physique.



Consulter le [contrat engagements quartiers 2030](#) de Perpignan

UN QUARTIER, UNE PRIORITÉ

Typologie de quartier

Priorité définie pour le quartier par les partenaires du contrat de ville et les habitants du QPV

Diagonale du Haut-Moyen Vernet :

grand quartier très pauvre et précaire,

Améliorer le cadre de vie



Nouveau logis : petit quartier familial marqué par la précarité
Intégrer « à » et « par » l'école



Bas Vernet nouveau QPV :

petit quartier familial et dynamique

Implication citoyenne et renforcer la prévention



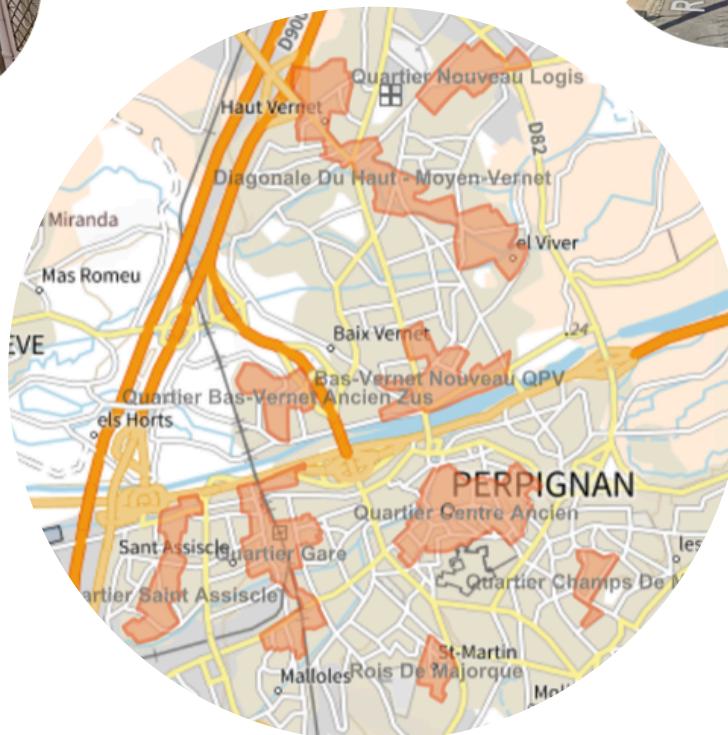
Gare : petit quartier familial et dynamique

Lutter contre l'isolement des séniors



Saint-Assiscle : petit quartier familial et dynamique

Lutter contre l'isolement des séniors



Bas Vernet ancien ZUS : grand quartier très pauvre et précaire
Favoriser le lien interculturel



Centre ancien : centre-ville dynamique

Soutenir la jeunesse dès 8 ans, accompagner les habitants dans leur quotidien



Rois de Majorque : grand quartier très pauvre et précaire

Prendre en charge les jeunes dès l'âge de 3 ans



Champs de mars : grand quartier très pauvre et précaire

Accompagner et soutenir la structuration du tissu associatif

(This text appears to be a continuation of the previous one)

LE CONTRAT DE VILLE

GOUVERNANCE

Sur le territoire intercommunal, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine est compétente en matière de politique de la ville copilotage le contrat de ville aux côtés de la Ville de Perpignan et de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Parallèlement aux Comités de pilotage et techniques, des groupes de travail et/ou des revues de projet seront mis en place par quartier. Ces groupes de travail se tiendront au fil de l'eau, pour évoquer avec les partenaires institutionnels, bailleurs sociaux ou d'associations et porteurs de projets, une problématique ou thématique partagée sur un quartier. Ces travaux seront articulés avec ceux menés dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

PARTICIPATION

En matière de participation, les concertations citoyennes (incluant aussi les porteurs de projets) prennent plusieurs formes : consultations en ligne, ateliers thématiques, conférences de citoyen, tables rondes, etc. ou une combinaison de ces modalités selon un rythme calendaire régulier.

chaque année une concertation vient alimenter et permettre 'ajustement de l'orientation de l'appel à projet qui n'est publié qu'après ce temps participatif. Les concertations prennent la forme de tables rondes (co-construction collectifs d'habitants et représentants d'associations, bailleurs sociaux et professionnels).

La participation citoyenne est encouragée par deux biais tout au long de l'année : Les collectifs d'habitants structurés :

- des appels à candidatures sont publiés à l'attention des habitants pour encourager le volontariat.
- Les collectifs d'habitants déjà existants, tels que les commissaires de quartiers par exemple sont renforcés à l'aide de moyens de fonctionnement :
 - Des subventions de droit commun (Ville / État / CAF) pourront être sollicitées
 - Des subventions sur des crédits spécifiques de la politique de la ville (Ville / État)
 - Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) pourra être mobilisé pour les collectifs d'habitants structurés en association loi 1901.

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
Perpignan Méditerranée Métropole
Communauté Urbaine
Ville de Perpignan

Etat

Préfecture des Pyrénées-Orientales
DEETS emploi
DDTM
Ministère de la justice et des libertés

Autres partenaires

ARS
CAF de l'Hérault
CPAM
CDC
CCI
Education nationale
France travail
Bailleurs (3)